



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : Manon Balan

Pour action	CEC
Pour info	NAS
	DGS
	PHG

Madame Le Maire
Mairie de Lentilly
15 rue de la Mairie
69210 LENTILLY



Téléphone : 03.85.21.96.54
Courriel : m.balan@inao.gouv.fr

N/Réf : SM/MB-22-732
V/Réf : /

Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU
de la commune de Lentilly

Mâcon, le 14 décembre 2022,

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 2 décembre 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune susvisée.

Cette commune est comprise dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) viticole « Coteaux du Lyonnais ».

La commune de Lentilly possède une surface délimitée en AOP « Coteaux du Lyonnais » de 395 hectares.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification envisagée porte sur huit points :

- Intégrer la mise en place d'exigences plus fortes en matière de végétalisation des espaces bâtis
- Faire évoluer les règles d'implantation pour mieux correspondre aux caractéristiques des tissus et intégrer les enjeux climatiques et énergétiques
- Faire évoluer les règles d'implantation des panneaux photovoltaïques en toiture
- Préciser les règles de hauteur
- Préciser les règles de stationnement
- Réévaluer le pourcentage de mixité sociale exigé
- Faire évoluer des points mineurs du règlement
- Supprimer les mentions caduques liées aux évolutions de la réglementation

Aucune de ces modifications n'engendre de consommation foncière agricole. L'INAO souligne dans le projet, la mise en place de zone de transitions végétalisées avec les espaces agricoles, incluses dans les zone U et AU, dans l'objectif de permettre de faciliter le maintien de l'activité agricoles dans de bonnes conditions malgré l'étalement urbain constaté sur les dernières années.

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, et après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarques à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'impact sur l'AOP concernée.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Copie : DDT 69

Pour la Directrice
Et par délégation
Stéphane MEUNIER

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON
37 Bd Henri Dunant - CS 80140
71040 MACON Cedex - TEL : 03 85 21 96 50
www.inao.gouv.fr